

Les dix années d'existence du Groupe andin

par Gordon Mace

A la suite de l'appel lancé par les présidents Eduardo Frei du Chili et Carlos Lleras Restrepo de Colombie, les chefs d'État et de gouvernement des pays andins — à l'exception de celui de la Bolivie — se réunissaient à Bogota en 1966 pour discuter des problèmes liés au phénomène de l'intégration régionale en Amérique latine. Trois années après ce qu'on allait appeler la Petite Conférence des Cinq Nations, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou souscrivaient à l'Accord de Carthagène qui donnait naissance au processus d'intégration sous-régional andin. Le Venezuela n'allait se joindre au groupe qu'en 1973.

Le 26 mai 1979, soit dix années exactement après la signature de l'Accord de Carthagène, les chefs d'État des pays membres — sauf celui du Chili qui s'est retiré de l'Accord en 1976 — se retrouvaient de nouveau à Carthagène pour faire le point et pour marquer surtout la volonté politique de chacun des pays participants à accentuer la progression du mouvement d'intégration. En conséquence, l'occasion nous paraît appropriée pour nous interroger sur les résultats obtenus lors de cette première décennie d'intégration dans la région des Andes et pour réfléchir en même temps sur l'avenir de ce schème d'intégration.

De Bogota à Carthagène

La Déclaration de Bogota, signée le 16 août 1966, prévoyait la mise sur pied d'une Commission Mixte dont l'objet consistait à esquisser le cadre général d'un Accord d'intégration sous-régionale auquel devaient participer les pays andins. A Bogota, il n'avait pas été question pour ces pays de faire bande à part et de se retirer de l'Association latino-américaine de libre commerce (A.L.A.L.C.). Simplement, ils critiquaient ce dernier schème d'intégration qui, selon eux, était trop axé sur la libéralisation du commerce et qui, ce faisant, profitait de manière démesurée aux trois grands pays de la région, c'est-à-dire le Brésil,

le Mexique et l'Argentine. Par conséquent, ils proposaient pour eux-mêmes un régime distinct capable de leur permettre une progression économique plus rapide et susceptible, par la suite, de les amener à participer à l'A.L.A.L.C. sur un pied d'égalité avec les trois Grands.

Les discussions à la Commission mixte s'étalèrent de 1967 jusqu'à la toute veille de la signature de l'Accord de Carthagène. On y retrouvait deux grands courants de pensée que l'on peut résumer de la façon suivante. La première des thèses en présence insistait sur l'utilisation prioritaire des mécanismes de libéralisation du commerce et elle était soutenue à la fois par le Chili et la Colombie. Ces derniers adoptaient une position tout à fait logique puisque, étant les pays les plus développés de la région, ils allaient tirer plus grand profit de la libéralisation des échanges. Les autres pays toutefois, et principalement le Pérou, s'opposaient à cette conception et favorisaient au contraire un processus d'intégration beaucoup plus axé sur des mécanismes susceptibles de promouvoir le développement économique de chacun d'eux de manière à permettre l'instauration progressive d'un plus grand équilibre entre chacun des pays de la région. Comme cela se produit souvent en de telles circonstances, la négociation résulta en un compromis qui fut de nature à satisfaire toutes les parties. Cependant, certains ne furent pas sans remarquer que le Traité constitutif, copie conforme du compromis final, avançait en quelque sorte l'aspect libéralisation des échanges puisque celle-ci allait se réaliser de façon automatique tandis que ce serait les pays membres qui devraient, somme toute, décider du calendrier d'application des mécanismes liés spécifiquement au développement économique.

La mise en place des institutions communautaires

Les quatre premières années d'existence du Groupe andin furent des années très fructueuses tant du point de vue de la mise en place des institutions centrales que du point de vue de l'évolution générale du processus d'intégration. Dès le départ, plusieurs observateurs avaient d'ailleurs livré une appréciation fort positive quant à l'avenir prometteur du Groupe andin. Et ce jugement paraissait juste à l'époque même s'il n'était fondé que sur l'analyse des seuls aspects éco-

Professeur substitut de science politique à l'Université Laval, monsieur Gordon Mace détient un doctorat de l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève. Sa thèse, qui doit être publiée prochainement, porte sur le Groupe andin. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.